

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Vendredi 30 Juin 2017 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : [asson64@gmail.com](mailto:asson64@gmail.com)

Absents excusés :

Corinne Panatier, procuration à Patrick Moura

Corinne Bira, procuration à Georges Guilhamet

Marie-Françoise Capelani, procuration à Marc Canton

Secrétaire de séance : Marie-Joëlle Debaty.

Le maire demande une minute de silence en mémoire de Mme Simone Veil.

Le Procès-verbal de la séance du Lundi 15 Mai 2017 est validé à l'unanimité bien que le maire ait refusé de modifier, à la demande de Delphine Craspay, une phrase la concernant.

### **1 – Elections sénatoriales :**

Les sièges de 170 sénateurs sur les 348 que compte la chambre haute du Parlement seront renouvelés pour un mandat de six ans lors des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de « grands électeurs » comprenant : les députés et sénateurs de la circonscription, conseillers régionaux et départementaux et délégués des conseillers municipaux.

Les Pyrénées-Atlantiques font partie des départements qui doivent renouveler leurs élus au Sénat.

Ils sont au nombre de 3 : Frédérique Espagnac, Georges Labazée et Jean-Jacques Lasserre.

Ce dernier ne se représente pas. Mme Espagnac souhaite renouveler son mandat. Quant à Georges Labazée il n'a pas encore pris sa décision.

Le conseil municipal d'Asson doit désigner 5 « grands électeurs ».

A notre grand étonnement, le maire présente une liste déjà rédigée de 5 titulaires et 3 suppléants et la soumet au vote sans plus d'explications quant à leur désignation !

Nous faisons remarquer que nous découvrons l'existence de cette nouvelle procédure : les documents envoyés en complément de la convocation pour le Conseil Municipal ne précisent pas ces nouvelles modalités et sont donc incomplets.

Le Maire rétorque qu'il fallait aller s'informer sur le site internet de la Préfecture. Dont acte.

Nous participons néanmoins au scrutin mais nous votons blanc.

Sont élus avec 15 voix Marc Canton, Marie-Françoise Capélani, Antoine Cuyaubère, Martine Bert et Georges Guilhamet. Les suppléants sont Guy Labarrère, Corinne Bira et Jean-Jacques Claverie.

### **2 – Compte rendu de la SEPA sur la ZAC de la bastide :**

Chaque année la Société d'Équipement des Pays de l'Adour, doit communiquer au conseil municipal le bilan de ses réalisations sur la Zone d'Activité Concertée de la Bastide.

La SEPA dispose d'un mandat de réalisation qui se termine le 30 Novembre 2017. Le maire pense que tout ne sera pas terminé à cette date. A ce jour le solde de trésorerie de l'opération est positif de 136 570 €.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des dépenses et recettes à jour au 31/12/2016 :

Bilan ZAC Bastide au 31/12/2016			
DEPENSES EN €	bilan au 31/12/2016	Prévisionnel 2017	Cumul
Acquisitions terrains	646 000	1 000	647 000
Etudes préalables	6 000	0	6 000
Etudes création ET réalisations	79 000	2 000	81 000
Travaux d'infrastructures réalisés	1 059 000		1 059 000
Clôtures ET voirie		38 000	38 000
Giratoire CD 35		22 000	22 000
Nouveaux raccordements		7 000	7 000
Aire de jeux		40 000	40 000
Révision prix		43 000	43 000
Frais financiers	128 000	0	128 000
Frais de société	107 000	27 000	134 000
Frais sur vente	100 000	9 000	109 000
TVA	222 000	31 000	253 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 347 000 €</b>	<b>220 000 €</b>	<b>2 567 000 €</b>

RECETTES EN €	bilan au 31/12/2016	Prévisionnel 2017	Cumul
Cessions terrains réalisées	1 944 000		1 944 000
Cession terrains lot 39		57 000	57 000
Cession terrains lot A2		47 000	47 000
Cession terrains lot B (à la commune)		60 000	60 000
Cession terrains lot A3		49 000	49 000
Cessions terrains taxables	160 000	0	160 000
Subventions Etat	152 000		152 000
TVA	295 000	43 000	338 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 551 000 €</b>	<b>256 000 €</b>	<b>2 807 000 €</b>

Ce point est adopté à l'unanimité.

### 3 – ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) modification du règlement intérieur :

Le nombre important d'inscriptions au centre de loisir pour les vacances scolaires incite le conseil municipal à augmenter la capacité d'accueil de l'ALSH. Ainsi, le règlement est modifié en fixant le nombre maximum à 50 enfants dont 25 de moins de 6 ans.

Delphine Craspay ajoute que les locaux permettent cette augmentation et que le personnel (une directrice, 2 animatrices et 2 stagiaires) suffit pour l'encadrement. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### 4 – Rythmes scolaires :

Les dernières décisions gouvernementales (décret du 27 Juillet 2017) permettent aux communes de revenir sur les rythmes scolaires imposés par la loi du 8 Juillet 2013.

Une enquête auprès des parents d'élèves de la commune a révélé qu'une large majorité de familles souhaitent un retour à la semaine de 4 jours.

Sur 112 familles consultées à l'école du Bourg, 91 ont répondu et 82% des réponses étaient favorables à une remise en question des horaires actuels.

Pour l'école du Pont Latapie, les 20 foyers ont donné une réponse identique à 75%.

Suivant l'avis des familles et des enseignants le conseil municipal, à l'unanimité, s'accorde à adopter le calendrier suivant : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12 h et de 13h30 à 16h 30.

L'autorisation définitive revient aux services de l'Inspection Académique qui donneront le feu vert avant le 13 juillet 2017.

#### QUESTIONS DIVERSES

Le maire a indiqué que les élus n'assureront pas la permanence du samedi matin pendant les mois de juillet et d'août.

*A notre avis c'est une fâcheuse tendance qui s'institutionnalise : l'ouverture du samedi matin constitue un lien important avec les administrés et les touristes de passage.*

*Vous êtes nombreux à nous dire que cette relation directe tend à se déliter.*

Michel Aurignac s'étonne que les élus de l'opposition n'ait pas été invités à la réception organisée par la commune des équipes d'Asson-Sports. (Cet "oubli " est à ajouter à la liste des manifestations auxquelles nous n'avons pas été conviés ...)

Marie-Gabrielle Monset soulève le problème du manque d'entretien des rues et chemins, en particulier la rue de Labat où la végétation devient particulièrement envahissante.

Le maire répond qu'il n'y a pas qu'à Asson, que c'est un problème qui touche d'autres communes.

*La dernière embauche d'un agent ne suffit vraisemblablement pas à assurer l'entretien correct des bordures, bassins de rétention etc.*

*Une solution a été apportée par le Pays de Nay lors de la réunion du 14 juin 2017 : quelques communes font appel aux Travaux d'Intérêts Généraux pour ce genre de missions.*

Patrick Moura demande s'il existe bien un projet d'extension du terrain de pétanque situé près du parking de la salle de l'Isarce.

Le maire répond par l'affirmative mais précise que sa décision n'est pas encore prise.

Patrick Moura lui signale que des nuisances sonores tardives dérangent actuellement les riverains.

Il l'engage à tenir compte de leur avis afin de ne pas reproduire les effets d'une décision antérieure qui a mobilisé le même quartier. Il estime qu'il existe des solutions alternatives qui permettraient de satisfaire à la fois les amateurs de pétanque et la quiétude des riverains.

Le constat a été fait de la présence d'un girobroyeur flambant neuf qui sillonne les rues du village.

Le maire confirme l'acquisition de cet outillage pour un montant de 6 000 €. L'ancien matériel a subi des dommages et le prix des réparations (2 000 €) a justifié l'achat d'un appareil neuf.

La séance est levée à 21h15.

*Nous vous souhaitons de bonnes vacances.*

**Les rédacteurs**